



**Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du jeudi 28 octobre 2021 à 20 h 00
à la halle polyvalente de Courtemaîche**

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°34 du 30 septembre 2021 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménages.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote :

Invitée presse : Mme Deschamps Anne, LQJ

Invités : M. Loïc Erard de la fiduciaire Mazars (pour le point 2 de l'OJ) et Mme Brigitte Cattin et Arnaud Macquat du bureau RWB (pour le point 6 de l'OJ).

Excusés : Mme et M. Sylviane et Denis Etienne, Mme Vanessa Charmillot

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Christian Bonardo et Gaël Vauclair

55 ayants-droits sont présents.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juillet 2021
2. Présentation et discussion sur le plan financier de la commune de Basse-Allaine 2022-2026
3. Discuter et voter un crédit de Frs. 21'210.30 destiné à la réalisation d'un concept général de desserte forestière, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, à financer à partir des fonds forestiers.
4. Discuter et voter le règlement RGES (règlement sur la gestion des eaux de surface).
5. Discuter et voter les statuts du cercle scolaire et son annexe.
6. Discuter et voter l'adoption du nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL) et le Règlement communal sur les constructions – RCC.
7. Divers

Le président salue la nouvelle conseillère communale, Mme Natasha Bottinelli de Buix, qui, pour la première fois depuis sa nomination participe à l'assemblée communale.

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 juillet 2021

Aucune modification n'étant demandée ni au secrétariat communal ni ce soir, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 2 - Présentation et discussion sur le plan financier de la commune de Basse-Allaine 2022-2026

Thierry Créatin prend la parole. Il nous explique que le plan financier a été préparé en 3 objectifs. Le premier est de donner un outil de suivi pour le conseil communal d'aujourd'hui et de demain. M. Erard de la fiduciaire Mazars nous a donc épaulé dans l'élaboration de ce plan, un groupe de travail a été également créé pour cela à l'interne du conseil communal. L'idée était d'avoir un outil afin de tenir compte des revenus, des charges, des investissements futurs de la commune. Ce plan a été établi de façon réaliste et non optimiste. Certains paramètres ne peuvent être sus à l'avance. Thierry Créatin présente les 5 dernières années, car pour établir un tel plan c'est de cela dont nous avons besoin, afin de pouvoir projeter les 5 prochaines. Les dettes de notre commune se montaient à environ Frs. 13'000'000.- à fin 2015 se montent à fin 2020 à Frs. 11'224'000.-, donc des remboursements ont été

effectués pour Frs. 1'547'000. -, ce qui est satisfaisant. Les investissements réalisés avec des montants importants, sont de Frs. 2'529'000.- pour ces 5 dernières années, ce qui est positif.

Concernant les charges liées, elles représentent 62% de notre budget. Nous ne pouvons rien faire pour cela. Elles sont réparties par le canton du Jura. Les charges d'enseignement ont été relativement stables puisque que nous avons une hausse de Frs. 50'000.- sur 5 ans. Les prestations complémentaires AVS, subsides aux caisses maladie, s'élèvent à + Frs. 65'000. --, soit environ 20 % en pourcentage. L'action sociale a progressé de Frs. 84'000. -, soit environ 20 à 25% cependant, concernant les mesures cantonales pour le chômage, nous avons remarqué une réduction.

Concernant la fiscalité, 2015 était exceptionnelle car c'était l'année des amnisties. On va plutôt se baser sur 2016 qui est plus réelle. Nous nous rendons compte que notre fiscalité diminue, mais en 2020 l'année est un peu meilleure.

Notre commune a peu de personnes morales, nous sommes donc tributaires des personnes physiques et autres impôts. De ce fait, les charges que le canton nous facture sont plus hautes et la fiscalité stable.

Pour la péréquation financière, comme nous avons moins de rentrées fiscales, en 2021, nous avons, exceptionnellement, touché environ Frs. 800'000.--. Cependant pour 2022, nous toucherons Frs. 540'000.--. Nous avons basé ce plan financier sur une moyenne des 5 dernières années. Il faut se réjouir de la réussite d'autres communes dans le cadre des personnes morales et des impôts sur les frontaliers. Le SIDP est en discussion sur la proposition de répartir ces impôts sur les personnes morales et des frontaliers sur le district. Mais cela doit encore être discuté avec le Gouvernement du Canton du Jura.

Concernant les impôts, à moins d'attirer de nouveaux citoyens, on ne peut pas faire grand-chose de plus. Pour les charges liées, on ne peut donc rien faire. Il y a quand même 30% de charges, soit Frs. 1'200'000. -- où nous pouvons faire qqch.

Depuis 2019 nous avons pris ce travail en main avec le conseil communal afin d'étudier ce plan et de l'établir dans de bonnes conditions. Ce que nous avons pu économiser jusque-là, repartira dans la patinoire et dans le collège Stockmar.

La parole est désormais laissée à M. Erard de la fiduciaire Mazars pour la suite de la présentation du plan, pour les années futures.

M. Erard nous explique que les chiffres ne sont pas toujours très parlants à la population, c'est pourquoi une présentation sous forme de graphiques est souvent plus facile à comprendre et à visualiser.

Le canton a également établi son plan 2022-2026 qui donne un certain nombre d'indicateurs sur les finances cantonales. Concernant les recettes fiscales le canton prévoit 1,8 % d'augmentation par année, également en ce qui concerne la commune de Basse-Allaine pour les impôts des personnes physiques. Au niveau de la péréquation financière, c'est très difficile car cela dépend de toutes les communes. Nous avons donc établi une moyenne de Frs. 500'000. — pour modéliser les recettes futures. Au niveau des taxes, services, etc. nous estimons qu'une certaine continuité ne devrait ne pas engendrer de réels changements. Nous avons anticipé certaines taxes en fonction de l'assemblée de ce soir, à savoir la taxe sur la protection des crues. Dans le plan financier, nous avons donc intégré cette taxe comme une nouvelle recette. Concernant les charges liées, nous nous sommes basés sur prévisions cantonales respectivement sur un historique des 10 dernières années avec une extrapolation des habitants de la commune. Frais entretien, matériel, nous avons évalué une inflation d'environ 1% au vu de la hausse de prix des matières premières du moment. Concernant les charges du personnel, des renchérissements et autres ont été pris en compte. Le plus important reste aux investissements ou aux besoins de la commune pour de nouvelles infrastructures. Ces derniers vont nécessiter de nouveaux emprunts et des amortissements par rapport au MCH2 (nouveau plan comptable) qui amèneront de nouvelles charges financières et d'amortissement.

Le tableau montre le résumé des principaux investissements de la commune. Par exemple, la traversée de Montignez direction Lugnez, la cuisine de la halle de Courtemaîche, les places de jeux, une réserve sur les véhicules. Également une certaine urgence environnementale à renforcer les zones de protection notamment contre les crues, par exemple au centre de Buix et la revitalisation de la Vallatte. Tous ces éléments ont donc été pris en compte.

En ce qui concerne l'endettement brut par habitant, le canton préconise de ne pas dépasser les Frs. 10'000. -- par habitant, nous serons en peu en-dessus d'ici 2025 mais cela devrait se résorber vers 2026. En parlant de brut, nous ne tenons pas compte du patrimoine administratif de la commune, donc des biens financiers. M. Erard

préfère parler de l'endettement net. Finalement, nous avons une dette de l'administration générale nette qui augmente assez peu. C'est la dette nette des services qui fluctue beaucoup plus mais qui sont financés par des taxes spécifiques. Nous arriverions donc à une dette nette par habitant de Frs. 4'000. — pour les infrastructures financées par l'impôt et à Frs. 7'000. — (Frs. 6'000.— en 2026) pour l'endettement net global par habitant.

Dans le plan financier, il faut se concentrer sur le résultat net prévisionnel. En 2021 une perte prévue d'environ frs. 37'000.— et dès 2022, la perte prévisible est d'environ Frs. 350'000 et pourrait augmenter jusqu'à Frs. 380'000.--. Ceci est dû à la péréquation financière, comme expliqué par M. le maire, mais encore une fois, c'est un point que nous ne pouvons pas prévoir. Le résultat global de la commune c'est plutôt une perte entre Frs. 250'000 et Frs. 270'000. -- d'ici 2026.

En ce qui concerne l'autofinancement. Parmi toutes ces charges, une partie sont des charges où l'argent sort de la caisse (salaires, entretien des routes) et une partie ou les charges sont des charges d'amortissement purement comptables (perte de valeur de tous les immeubles de la commune dans le temps) mais n'entraînent pas de sortie de liquidités. Ces éléments non-monétaires sont retraités et finalement la perte d'argent de la commune est plutôt de l'ordre de Frs. 180'000. -- par année. Cependant les services vont générer beaucoup de liquidités, de l'ordre de Frs. 225'000. — et finalement, l'autofinancement global sera plutôt positif à hauteur de Frs. 50'000.--.

Finalement la commune va générer ces Frs. 50'000. — de liquidités, en revanche elle a des engagements auprès des instituts bancaires, où contractuellement elle paye Frs. 267'000. — par année. Ce qui signifie que chaque année une perte de liquidité est observée, après avoir remboursé les emprunts bancaires, d'environ Frs. 217 – 218'000.--. Pour financer le fonctionnement général et pouvoir s'assurer du remboursement des dettes la commune devra recourir à l'emprunt de frs. 200'000. —par année dans le cadre des prévisions du plan financier actuel.

Question de M. JLF : chaque année la commune perd Frs. 200'000.—, donc sur 5 ans 1 mio ? Oui selon M. Erard. Ce dernier continue en expliquant que les fonds propres de la commune qui se situent, avec les services, à environ 3,5 mio en 2021 vont se réduire largement de 2,5 mio à 1 mio d'ici 2026. Cependant les services qui eux sont bénéficiaires vont prendre un peu plus d'ampleur dans le bilan et compenser ces pertes.

Encore un élément, si le citoyen paye 100.— d'impôt en 2020 respectivement en 2026. En 2020, Frs. 62.— partent au canton pour les charges liées, Frs. 18.— vont à l'entretien des routes, éclairage, etc..., Frs. 12.— servent à payer le personnel communal, Frs. 4.— à l'amortissement des bâtiments et environ Frs. 3.-- pour les intérêts des dettes communales. Le point « positif » est que d'ici 2026, il n'y a pas vraiment de changement de structure ou de problème en termes d'investissements prévus. Le conseil communal n'a aucune influence sur les 62% des charges cantonales. Il peut exercer une influence seulement sur le personnel engagé, sur l'entretien des routes, etc. (sauf les choses urgentes). La plus grande influence c'est sur les investissements et amortissements futurs. Aujourd'hui nous avons des taux très bas. Imaginons des taux à 3%, cela doublerait les charges financières. A ce niveau-là la commune est bien pilotée et il y a peu de risque car les échéances sont adaptées. La seule chose, encore une fois, que le conseil ne peut donc pas influencer, ce sont ces charges liées. Ce sont plutôt les charges de l'action sociale qui ont tendance à augmenter de 4% par année. Cela représente, par exemple, en 2015, chaque habitant contribuait à raison de Frs. 1500.— par habitant et la prévision pour 2020-2021 est de Frs. 1800.— et plutôt à Frs. 2000.--/habitant d'ici 2026.

Pour les recettes fiscales, les impôts personnes physiques, personnes morales et autres impôts, cela est assez régulier. La chose qui peut influencer c'est la péréquation financière. Pour 2020 c'était presque 20% de plus, mais cela reste exceptionnel.

Peu d'investissements sont financés par l'impôt, mêmes si tous sont réalisés, cela n'aura pas ou peu d'impact sur la quotité, sous réserve que la taxe sur la protection des eaux soit acceptée. Ces investissements sont déjà dans des services bénéficiaires et pourront finalement payer les investissements prévus. Les autres investissements financés par l'impôt sont relativement faibles.

Le président remercie M. Erard et ouvre la discussion. Pas de questions.

M. le maire rappelle encore que ce plan financier est à prendre avec responsabilité mais ne pas rester figé sur les chiffres. Le conseil communal a des projets, il est actif, il souhaite trouver des solutions là où il peut en trouver. La commune reçoit des demandes de personnes de l'extérieur pour s'établir dans notre commune. Nous continuons de rester responsables mais on continue dans la dynamique d'investir et d'améliorer la vie de la commune. Nous avançons positivement. Les paramètres que nous ne pouvons pas changer au niveau du canton, il aura peut-être lieu de trouver des solutions avec eux dans des discussions futures. Nous avons renouvelé pour 5 ou 6 mio avec des taux de moins d'1% sur 10 ou 15 ans.

Pour Thierry Crétin, ce point était important, et il tenait à nous présenter ce plan financier en toute transparence et responsabilité aux citoyens.

Merci à M. Erard pour ses explications. La fiduciaire Mazars suivra notre commune tout au long des législatures. M. Erard est vivement remercié et quitte l'assemblée à 20h50.

Ce point ne faisant pas l'objet d'un vote, nous allons passer au point suivant.

* * * * *

Point 3 - Discuter et voter un crédit de Frs. 21'210.30 destiné à la réalisation d'un concept général de desserte forestière, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, à financer à partir des fonds forestiers.

Le président prend la parole. L'entrée en matière n'est pas contestée. Il passe la parole au maire Thierry Crétin.

Thierry Crétin remercie Pierre Clavel, conseiller en charge pour le travail accompli sur ce dossier. Un powerpoint nous est présenté, dont une rétrospective sur les coûts annuels concernant l'entretien des chemins forestiers depuis 2012 à 2020. Ce tableau retranscrit les travaux effectués par la voirie, par le triage forestier ou entreprises et le budget. Ce qui a été fait est insuffisant pour avoir un entretien des chemins correct. Une réunion s'est déroulée avec le garde-forestier et la commission des chemins forestiers et vicinaux. Ils vont prendre en main ce budget avec la participation de la voirie et des agriculteurs afin de définir des endroits à entretenir et/ou à rénover. Le bureau EcoEng nous a établi une cartographie des chemins forestiers de notre commune. Cet avant-projet est nécessaire pour l'obtention de subventions à 60% par le canton et la Confédération et le solde sera tiré du fonds forestier.

A noter que la création de cette commission, traversera les législatures, ce qui est très important. Beaucoup d'informations se perdent d'une législature à l'autre, cette commission permet le suivi et un bon outil de travail pour les suivants. Le maire tient à le souligner.

Le Conseil communal propose aux citoyens d'approuver cette dépense qui est utile pour notre commune afin de redynamiser nos chemins forestiers.

La discussion est ouverte.

La parole est donnée à M. YL. Il trouve le concept est une bonne idée, ce qui le dérange c'est le fait de chaque fois avoir besoin d'un bureau externe pour établir des études. Que manque-t-il à nos gardes pour accomplir cette tâche ? Quelles connaissances possèdent ces bureaux d'études sachant qu'ils connaissent beaucoup moins bien le terrain que nos gardes. Les personnes le plus à même de répondre à une telle étude, selon lui, ce sont nos gardes-forestiers. Pourquoi toujours faire intervenir un bureau externe. Ces bureaux manquent-ils de travail, ou ont-ils un accord avec le Canton ?

Thierry Crétin répond qu'effectivement notre équipe forestière prend part à l'étude mais ce sont les moyens techniques qui leur manquent, des supports et outils informatiques. Au niveau des subventions cela doit répondre au cahier des charges.

JLF redemande le montant de cette subvention. Thierry Crétin rappelle que ce sera 60% de Frs. 21'210.30. Monsieur F. en conclut donc que nous débourserez donc Frs. 21'210.30 pour cette étude et que 60% risquent d'être remboursés ? Thierry Crétin répond qu'ils ne risquent pas d'être remboursés mais qu'ils seront remboursés.

GV. Si nous votons ce crédit, pour la première phase des travaux, il y a suffisamment d'argent sur le fonds forestier ? Selon Michèle Cerf, receveuse, il y a environ Frs. 200'000.--.

Le président demande s'il y a d'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

L'assemblée passe au vote : crédit accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter le règlement RGES (règlement sur la gestion des eaux de surface).

Le président prend la parole. L'entrée en matière n'est pas contestée. Il passe la parole au maire Thierry Crétin avec l'aide d'un powerpoint.

Ce règlement découle de la loi sur la gestion des eaux (art. 22 LGES, RSJU 814.20) qui demande aux communes de mettre en place certaines mesures pour l'entretien des berges mais également pour la prévention et les travaux qui conviennent de faire pour éviter des épisodes tels que vécus cet été lors des inondations. Il en profite pour remercier le SIS de BA qui a accompli un travail formidable. Les communes doivent prendre des mesures, si cela n'est pas respecté, les assurances pourraient nous refuser les remboursements des dégâts et les propriétaires pourraient se retourner contre la commune.

Un regroupement des communes de la région Basse Allaine s'est retrouvé pour un développement en parallèle du projet réalisé par la Commission intercommunale des berges de l'Allaine (octobre 2018 – juillet 2019), dont les mandataires (bureau d'ingénieurs) ont réalisé un plan d'entretien des berges, un plan d'alarme et d'intervention contre les crues et une évaluation des projets les plus urgents d'aménagement des berges permettant de lutter contre les crues.

L'entretien des berges consiste à la fauche, la taille occasionnelle, replantation en cas de chute ou d'abattage d'arbres, la lutte contre les plantes invasives et remise en état de murs de protection. Cet entretien des berges naturelles peut être exécuté par les agriculteurs riverains et leur fournir des paiements directs. La commune avait rencontré les agriculteurs en séance spéciale afin de les informer en priorité de ce règlement. Quatre agriculteurs ont décidé de s'occuper de l'entretien eux-mêmes et qui pourront toucher des paiements directs. Pour le reste, c'est la commune qui assure la responsabilité de cet entretien et qui va s'entourer d'entreprises de sous-traitance pour ces travaux et de la voirie.

Un plan d'alarme a été établi afin de définir les procédures selon l'intensité des dangers.

Trois projets de protection sont établis pour l'Allaine à Buix, La Vallatte et l'Allaine en général.

En ce qui concerne le financement, la loi cantonale prévoit la création d'un fonds, alimenté par une taxe payée par tous les propriétaires fonciers, sur la base des valeurs officielles de leurs parcelles. Le fonds doit couvrir au minimum l'entier des frais d'entretien, soit environ frs. 30'000. — par année et peut contribuer aux projets de protection contre les crues, cofinancés par le budget communal et des emprunts. Cela signifie qu'une partie peut être financée par l'impôt ordinaire et une partie par la taxe, le règlement prévoit cela. Un exemple est présenté avec une valeur officielle de 100'000. Le montant ne couvrant que les frais d'entretien s'élèverait à Frs. 18.45 et les suppléments pour contribuer aux projets de protection contre les crues, s'ils ne sont pas du tout financés par le budget communal s'élèveraient à Frs. 7.50 pour couvrir les intérêts de la dette et Frs. 12.05 pour son amortissement. Le maire insiste sur le fait que l'objectif est d'essayer de trouver des fonds et la commune aura besoin de soutien de citoyens pour s'investir avec elle. Ceci afin de trouver les fonds nécessaires et ne pas être obligé de revenir devant l'assemblée pour demander de le financer. La commune pourrait faire en sorte de le financer par l'impôt communal mais ce n'est pas l'idée.

Le Conseil communal recommande d'accepter ce règlement qui va donc engendrer un changement sur la taxe de la VO au budget de 2022 afin de couvrir ces Frs. 30'000. — d'entretien et alimenter le fonds et nous resterons transparents avec nos citoyens.

La discussion est ouverte. Il ne sera pas donné lecture de ce règlement. Il est disponible sur le site internet de la commune de BA.

YR : Est-ce que cela ne concerne que l'entretien des berges ? La zone résidentielle où son habitation (les Traversains) est située est en éventuelle zone où, en cas de fortes pluies, des coulées de boues pour arriver depuis Montignez et cela resterait plus un phénomène comme le cas du village de Alle de cet été, donc pas une histoire de berges. Quelque chose est prévu à ce niveau-là ?

Thierry Crétin répond que cela concerne bien les berges. Concernant l'entretien courant des chemins, la commission en question s'occupe d'étudier ces cas. Si un investissement devenait nécessaire pour un entretien particulier, ce serait quelque chose à vérifier. Selon Pierre Clavel, par exemple, les affluents sont concernés. Thierry Crétin rajoute donc que la commission des chemins est au courant que des coulées de boue pourraient arriver de Bure ou de Montignez. Des choses devront être étudiées.

Le président donne la parole aux citoyens. La parole n'est plus demandée.

L'assemblée passe au vote : règlement accepté à majorité évidente sans opposition. Il reste encore en dépôt public 20 jours dès aujourd'hui et il est encore possible d'émettre des oppositions.

* * * * *

Point 5 - Discuter et voter les statuts du cercle scolaire et son annexe.

Le président prend la parole. L'entrée en matière n'est pas contestée. Il passe la parole à la conseillère en charge, Angéline Ruchti pour la présentation de ce point.

Angéline Ruchti explique dans un premier temps qu'auparavant c'était sous la forme de « Convention » qui a été validée en date du 20 novembre 2009, juste après la fusion. A présent cela sera nommé « Statuts ».

À la suite d'une réunion avec la commune de Courchavon, un article a été discuté, car cette convention n'a jamais été revue afin de tenir compte du nombre de bâtiments scolaires. Cette convention comporte 2 articles sur la répartition des frais au niveau des bâtiments et du matériel scolaire. Les nouveaux statuts ne stipuleront plus qu'un seul article ainsi qu'une annexe concernant la répartition de ces frais. La répartition sera la suivante :

La commune de Basse-Allaine versera à la commune de Courchavon Frs. 830.-- par élève de Basse-Allaine scolarisé à Courchavon. Quant à ces derniers ils verseront à la commune de Basse-Allaine Frs. 670.00.-- par élève de Courchavon scolarisé à Basse-Allaine. Cette répartition sera valable pour une durée de trois ans.

Le conseil communal propose donc d'accepter ces statuts et son annexe qui seront également en dépôt public durant 20 jours.

La discussion est ouverte. AV intervient en demandant si la commune de Courtemaîche a toujours payé plus pour les enfants de Courchavon ? Thierry Crétin répond que la part de Basse-Allaine fluctue en fonction du nombre d'élèves.

GV : est-ce que les tableaux interactifs posés à Courchavon ont été payés par Courchavon ? Si une répartition des frais a été établie ? Oui, selon Angéline Ruchti.

La parole n'est plus demandée.

L'assemblée passe au vote : statuts et annexe acceptés à majorité évidente sans opposition. Ils restent encore en dépôt public 20 jours dès aujourd'hui.

* * * * *

Point 6 - Discuter et voter l'adoption du nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL) et le Règlement communal sur les constructions – RCC.

Le président prend la parole. L'entrée en matière n'est pas contestée. Il passe la parole au maire Thierry Crétin. Ce dernier salue la présence de Madame Brigitte Cattin et de Monsieur Arnaud Macquat de la société RWB Jura SA pour la présentation de ce point.

Il les remercie également pour leur accompagnement dans ce dossier, leur soutien et leur expertise depuis 2011, ce qui a été très précieux pour la commune.

Thierry Crétin rappelle l'historique du PAL depuis le début, soit depuis 2010.

NB : Un powerpoint est présenté et peut être demandé à l'administration par mail.

Il rappelle que la commune ne possédait pas beaucoup de terrains. Ces terrains étaient plus particulièrement en main de propriétaires privés, ce qui est beaucoup plus complexe.

Il est vrai que ce plan a pris du temps, mais la commune en a eu besoin pour la consultation, de la concertation et l'envie de trouver des solutions. Cela c'était avant la présente législature. La commune a réussi à négocier 2,25 ha, ce qui a été validé par le canton.

A ce jour, la commune a traité toutes les oppositions (38) en séances individuelles avec l'aide du bureau RWB. Légalement et au départ nous n'étions pas obligés d'avertir tous les propriétaires concernés, mais nous avons souhaité être transparents avec nos citoyens.

Si l'assemblée adopte le plan, tout le dossier sera transmis au canton pour la suite de ce dossier. La décision d'approbation du canton paraîtra ensuite dans le Journal Officiel.

La commune a dépensé Frs. 208'901.15 pour ce dossier. Une subvention du Service du développement territorial nous sera versée à hauteur de Frs. 50'839. —

Thierry Crétin rappelle l'engouement de personnes extérieures à venir s'établir dans notre commune. Le bilan actuel est très positif.

La parole est à présent donné au bureau RWB pour la suite de la présentation.

Mme Cattin nous explique le projet de révision du PAL du départ. Plusieurs mises à jour ont été établies (un seul plan de zone, dangers naturels, documents par rapport au plan directeur cantonal, périmètres de protection, etc...).

Madame Cattin rappelle que 38 oppositions sont arrivées à la commune dont 3 concernaient le règlement communal sur les constructions. A la suite de cela une modification du règlement a été établie au niveau de l'article 58. Il en est donné lecture.

Elle propose à l'assemblée son avis favorable à cette adoption du PAL.

La discussion est ouverte.

Madame SR demande si par rapport à son opposition qui a été maintenue elle sera traitée plus loin. Elle n'a pas eu d'information depuis la séance de conciliation de juin dernier. Thierry Crétin lui répond le principe des oppositions. Si l'opposition est maintenue elle sera envoyée avec l'ensemble du dossier au canton, accompagnée de la position du conseil. Le canton va ensuite communiquer d'une manière ou d'une autre avec les opposants. Si la communication ou la décision finale n'est pas satisfaisante, l'opposant pourra toujours établir un recours à la Cour administrative. Pour nous, le travail a été accompli. A présent, c'est étape par étape.

Monsieur CR demande si le PAL est refusé, que se passera-t-il ?

Monsieur Arnaud Macquat répond que si c'est refusé cela signifie que la procédure ne peut pas continuer. Il faudra déjà établir la raison du refus, ensuite modifier pour autant que le conseil communal puisse le modifier. Quoi qu'il en soit, le résultat serait probablement le même.

Thierry Crétin rappelle que la dynamique du développement de la commune qui est actuellement de pouvoir offrir des parcelles à de futurs ou actuels citoyens. Il est vrai qu'en terme d'aménagement du territoire, les communes ont perdu beaucoup d'autonomie. Ces lois ont été votées au niveau fédéral et validées. Les conseils communaux d'avant et de maintenant ont respectés les exigences.

Monsieur Macquat relève qu'un délai a été également donné aux communes pour terminer cette révision. Si ce délai n'est pas respecté, le canton va estimer que le plan n'est plus valable et chaque future demande de permis pourrait être gelée car le plan n'est pas en vigueur.

La discussion est ouverte.

Monsieur MP demande si tous les propriétaires concernés ont été informés ? Nous avons parlé de 38 oppositions reçues, mais cela concerne d'autres propriétaires, tout le monde n'a pas fait opposition ?

Thierry Crétin confirme que oui mais que tout le monde n'a pas fait opposition, en effet. Certains ont acceptés les modifications demandées.

Monsieur Macquat rappelle qu'entre 200 et 300 modifications ont été apportées au plan de zone.

Madame Cattin explique également qu'il y a eu beaucoup de sortes de modifications et de cas différents. Mais pas forcément d'oppositions.

Elle rajoute un oubli d'information. Un morceau de terrain a été modifié afin d'accueillir une voie d'accès pour une entreprise locale qui a été affecté en zone de transport. Également préciser que ce terrain était en zone à bâtir. La plus grande partie du terrain a été restituée en zone agricole et l'accès en zone de transport. Cette entreprise a donc fourni un bel effort vis-à-vis de la commune pour cette restitution.

Un citoyen demande s'il sera indemnisé tout comme les autres citoyens qui pourraient être lésés dans ces modifications de zones.

Madame Cattin rappelle qu'il existe un fond cantonal pour ces demandes.

Monsieur Macquat explique que dès le moment où quelqu'un se voit lésé ou perdant sur des droits à bâtir, un droit de lancer une action en justice est valable dans un délai de 5 ans dès l'entrée en vigueur d'un nouveau plan. C'est une autre procédure. La garantie d'arrivée au bout ne peut être confirmée. L'indemnisation est très difficilement octroyée.

La parole n'est plus demandée.

L'assemblée passe au vote : l'adoption du nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL) et le Règlement communal sur les constructions – RCC sont acceptés à majorité évidente, avec 2 oppositions.

Thierry Créatin prend la parole et demande de donner congé au bureau RWB, Mme Cattin et à M. Macquat. Ils sont encore vivement remerciés de s'être déplacés et d'être intervenus pour notre point 6 de l'ordre du jour.

* * * * *

Point 7 - Divers

Thierry Créatin présente brièvement le dossier de la rénovation de la cuisine de la halle des fêtes de Courtemaîche. Un projet de départ plus ambitieux que celui retenu afin d'améliorer également l'aspect énergétique avait été discuté, mais malheureusement trop onéreux pour notre commune. Nous avons donc dû scinder ce projet et l'investissement en trois étapes. La première étant un crédit qui sera au point de l'ordre du jour de l'assemblée du budget le 10 février 2022. Le permis sera prochainement déposé dans JURAC. Une fois le crédit accepté, les travaux pourront commencer pour les terminer au printemps ou en été prochain. Madame Claudia Villard, responsable du projet, pourra également nous présenter le projet lors de l'assemblée du budget. Il y aura de l'amélioration au niveau de l'aspect.

Concernant le règlement sur les chemins forestiers et vicinaux, la commune s'est inspirée de celui de Haute-Sorne. Ce règlement est parti au canton et nous allons le présenter d'abord aux agriculteurs pour leur expliquer nos démarches futures et les financements à se partager.

Une autre info, merci de noter notre assemblée du budget qui devait se dérouler en décembre. Pour des raisons d'organisation et vu le plan financier de ce soir, nous devons affiner notre budget et revoir certaines dépenses. La commune de Boncourt s'est également approchée de nous pour de futures collaborations. L'assemblée sera repoussée au 10 février 2022. Cependant, notre budget ne sera pas mauvais mais dans l'optique de respecter ce plan financier avec des retouches dans l'intérêt d'économiser ou d'optimiser les finances.

Le groupe des Jardins Vivants s'active, on les remercie pour cela. De nouveaux éléments seront étudiés dans le domaine de la permaculture, sentiers didactiques, etc.

La commission du 30 km/h continue son travail suivi de nos conseillers communaux, Daniel Fleury et Pierre Clavel. Ils vont continuer d'étudier les possibilités afin de réduire la vitesse dans certains quartiers. Pour ce qui est de la rénovation de la traversée de Montignez, cela suit également son cours. Il est prévu de continuer ensuite avec Courtemaîche et Buix. Cela sera échelonné sur le temps au fur et à mesure de ce que nous pourrons investir.

Un groupe est composé des trois paroisses, constitué de notre conseillère communale Natasha Bottinelli et votre serviteur. Plusieurs demandes nous arrivent dans un éventuel jardin des souvenirs, des équipements pour personnes à mobilité réduite, etc. La volonté du conseil communal est de mettre les trois paroisses sur un pied d'égalité car pour le moment ce n'est pas le cas, typiquement en ce qui concerne les concessions.

La commune a confié à Anim'Monti de mener une mission de mener une réflexion sur l'utilisation de la halle de Montignez. Que peut-on faire pour l'optimiser plus, pour la culture, des spectacles ou autres ? Leur assemblée se déroulera demain soir pour en discuter.

Un groupe de discussion a également été créé concernant la rénovation des places de jeux des 3 villages. Ce groupe sera composé de parents d'élèves et d'enseignants, accompagnés des conseillers communaux Angéline Ruchti et Dany Contreras.

Nous souhaitons impliquer les citoyens dans des projets ponctuels. Cela prend plus de temps et d'investissements, mais cela permet également d'être transparent avec notre commune.

Thierry Crétin explique également le déroulement de la prochaine législature quant à la reconduite des mandats de nos conseillers actuels ou si quelqu'un est intéressé à reprendre la mairie. Sinon nous devons repenser à des élections. Nous en reparlerons à l'assemblée du budget en février prochain.

La discussion est ouverte.

Madame SR. Concernant l'éclairage public. Il y a des petits soucis ? Dany Contreras explique que le problème a été annoncé à BKW. Un contacteur sur le système d'alimentation est défectueux. BKW a répondu qu'ils allaient faire le nécessaire. Il demande encore un peu de patience.

Madame CT demande si cela dépend des quartiers ? Dany Contreras explique que la panne commence vers l'église et couvre les Champs-Bouchard, le Prieuré et la route Théodore-Dumont, c'est une branche complète. Mme T. en indique encore une autre panne depuis la route de Lugnez et cela montait contre le Boutchu. Dany Contreras n'était pas au courant. Entre fin novembre et début décembre des travaux seront entrepris et il ne devrait plus y avoir de problème car tout cela sera revu à ce moment-là. Merci également de prendre connaissance du futur tout ménage qui va être distribué ces prochains jours où tout est indiqué sur la procédure à suivre en cas de panne.

Thierry Crétin prend encore la parole pour remercier le Quotidien Jurassien et Madame Deschamps qui s'est déplacée ce soir pour assister à notre assemblée. Il note la bonne relation entre le QJ et la commune.

Madame VS demande d'étudier la possibilité de rajouter des passages pour piétons le long du village. Daniel Fleury répond que c'est une discussion dans la commission des 30 km/h. Ceci est pris très au sérieux. Il faut savoir que selon le canton du Jura, plus il y a de passages pour piétons, moins c'est efficace, c'est une étude sérieuse qui le démontre. Monsieur CB confirme que cela est bien en discussion.

Thierry Crétin informe les citoyens concernant les futurs éco points centralisés à la STEP de Montignez. Cela ne sera pas possible. La zone ne s'y prête pas. Nous ne pouvons pas prévoir une zone de collecte de déchets sur une zone agricole. Seule l'installation d'une STEP est autorisée. La commune étudie d'autres variantes et nous reviendrons vers l'assemblée quand cela sera plus clair et que nous aurons d'autres possibilités à proposer.

La discussion est à nouveau ouverte. S'il n'y a pas d'autres questions, le président remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux.

Le président clôt la séance à 22h15.

NB : Les powerpoint présentés lors de cette assemblée peuvent être demandés à l'administration communale.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

Henri Erard

La secrétaire :

Céline Meusy